



OGDEN

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden



Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue exceptionnellement à huis clos, le 3 mai 2021 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden, conformément aux dispositions de l'Arrêté numéro 2020-04 et à laquelle ont pris part :

### PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

2021-05-108

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout de l'item suivant :

10.6 Vote par correspondance

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

2021-05-109

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2021 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



### 6.3 Mandat à Urbatek pour modifications réglementaires

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden doit faire certaines modifications à la réglementation d'urbanisme, et que ce travail doit être fait par une firme externe;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat couvrirait les règlements modificateurs du règlement de permis et certificats et du règlement de zonage et PAE;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat consisterait aussi à préparer les avis publics, la rencontre de consultation publique, la mise à jour administrative suite à l'entrée en vigueur, le tout incluant la production des calendriers de procédure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de service reçue pour ce travail provient de Nicolas Plourde d'Urbatek et est au montant de 1,125\$ taxes en sus;

2021-05-110

**Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil accepte la soumission de Nicolas Plourde d'Urbatek au montant de 1,125\$ taxes en sus, pour le mandat tel que décrit ci-dessus.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à payer le montant de 1,125\$ taxes en sus à Nicolas Plourde d'Urbatek lorsque le mandat sera complété.

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Approbation du règlement no. 2021-002-A de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-après la « **RIGDSC** ») a adopté le 19 janvier 2021 le *Règlement numéro 2021-002 (Règlement d'emprunt relatif à l'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$)*;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement numéro 2021-002* visait à emprunter les sommes nécessaires à la construction des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIGDSC a lancé le 22 février 2021 un appel d'offres pour la construction de ces cellules et a procédé le 18 mars à l'ouverture des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la RIGDSC a statué par résolution, ce 31 mars 2021, qu'aucun contrat ne serait accordé à la suite de cet appel d'offres puisque les prix soumis dépassaient largement les estimations qu'elle avait réalisées au préalable;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été décidé de modifier le projet pour que soit construite uniquement la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu de modifier le *Règlement numéro 2021-002* afin que celui-ci porte spécifiquement sur l'implantation de la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique;

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement numéro 2021-002-A* a été adopté le 14 avril dernier, lequel réduit le projet à la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique et révisé son coût à 1 141 925\$;

2021-05-111

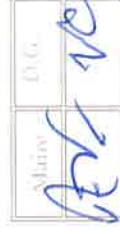
**Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la municipalité d'Ogden approuve le règlement numéro 2021-002-A adopté par la RIGDSC le 14 avril 2021, lequel règlement a été porté à l'attention du conseil municipal.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



OGDEN

## 7.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 23 avril dernier.

## 7.3 Grand ménage du printemps 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement a discuté du projet de ramassage des déchets en bordure des chemins, et ont décidé de faire le nettoyage sur les chemins Cedarville, Tomifobia, Marlinton et Beebe en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce grand ménage du printemps aura lieu les 15 et 16 mai 2021, que les mesures sanitaires dues à la Covid seront respectées et qu'une dépense maximale de 200\$ est anticipée;

2021-05-112

**Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve le projet du grand ménage du printemps qui aura lieu les 15 et 16 mai 2021 et approuve la dépense maximale de 200\$ pour cette activité.

**ADOPTÉE**

## 7.4 Achat de bouées pour la Baie Longue

**CONSIDÉRANT QU'**il serait bénéfique d'installer des bouées supplémentaires dans la Baie Longue afin de délimiter un corridor de navigation;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC est prête à commander les bouées et que le prix d'achat pour deux (2) bouées est d'environ 1,000\$, incluant tous les éléments tels que la livraison, le lettrage et les blocs d'amarrage;

**Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

2021-05-113

**QUE** le conseil approuve la dépense d'environ 1,000\$ pour l'achat de deux (2) bouées qui seront installées dans la Baie Longue.

**ADOPTÉE**

## 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 12 avril dernier.

### 8.2 Octroi du contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Somavrac c.c. au prix de 0.2802\$ du litre, taxes en sus;

**Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

2021-05-114

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie Somavrac c.c. au prix de 0.2802\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 49,035.00\$ taxes en sus.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.3 Octroi du contrat pour le rechargement des chemins non-pavés 2021

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2021-04-086;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Sintra inc. au prix de 271,000.00\$, taxes en sus;

**Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat de rechargement des chemins non-pavés à la compagnie Sintra inc. au prix de 271,000.00\$, taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.4 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)

**Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

2021-05-116

**QUE** le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2021-2022 et Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES), pour l'exercice financier 2021-2022 que la Directrice générale a préparé, signé et déposé dans le but de financer le projet de creusage de fossés sur les chemins Lamarche et Cedarville. Le coût est évalué à 35,000\$.

**ADOPTÉE**

### 8.5 Travaux de réparation sur le chemin Boynton

**Il est proposé par** madame Lise Rousseau  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

2021-05-117

**QUE** le conseil autorise les travaux de réparation sur le chemin Boynton, consistant en l'application de gravier et une membrane, pour une dépense maximale de 24,000\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 8.6 Octroi du contrat pour les travaux au toit du garage municipal

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a demandé des prix pour les travaux au toit du garage municipal de par sa résolution 2021-03-057;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse reçue est de la compagnie Construction Samuel Tremblay inc. au prix de 6,000.00\$, taxes en sus;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



**2021-05-118**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les travaux au toit du garage municipal à la compagnie Construction Samuel Tremblay inc. au prix de 6,000.00\$, taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**QUE** cette dépense sera payée par le fonds de roulement de la Municipalité d'Ogden, tel que prévu dans le budget 2021.

**ADOPTÉE**

**8.7 Embauche d'un journalier aux travaux publics pour la saison 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a décidé d'embaucher un journalier aux travaux publics pour la saison 2021;

**2021-05-119**

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil accorde le poste de journalier aux travaux publics pour la saison 2021 à M. Steve Dustin, au taux horaire déterminé par le conseil.

**QUE** cet emploi débutera en mai 2021 et durera pour une période d'environ six (6) mois.

**ADOPTÉE**

**8.8 Salaire de l'inspecteur en voirie**

**2021-05-120**

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la révision du salaire de l'inspecteur en voirie débutant le 1<sup>er</sup> mai 2021 et que son salaire sera selon le montant qui a été approuvé par le conseil.

**ADOPTÉE**

**9. FINANCES**

**9.1 Liste des comptes payés**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 12,106.73\$ et les salaires s'élèvent à 20,313.18\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 32,419.91\$.

**2021-05-121**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**



# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden



### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 25,636.86\$;

2021-05-122

**Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** madame Lise Rousseau  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 3 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Révision de l'entente de services bancaires avec la Caisse Desjardins

2021-05-123

**Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** madame Claudette Dupras  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil accepte l'offre de services bancaires faite par la Caisse Desjardins et autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

## 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale

2021-05-124

**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à payer le renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale au montant de 165.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.2 Page municipale dans Bottin de Stanstead 2020

2021-05-125

**Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à placer une page d'information pour la municipalité d'Ogden dans le Bottin de Stanstead 2021, au coût de 180\$.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Appui à la demande de soutien de MCI pour combattre la moule zébrée

**CONSIDÉRANT QUE** Memphrémagog Conservation inc. (MCI) sollicite le soutien des cinq (5) municipalités riveraines afin de réaliser un suivi et un contrôle de la moule zébrée au lac Memphrémagog et pour la sensibilisation de la population pendant l'été 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier demandé à la Municipalité d'Ogden est au montant de 306.35\$;

2021-05-126

**Il est proposé par** madame Marie-Andrée Courval  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la demande de MCI et autorise la contribution financière de 306.35\$.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



### 10.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression du genre;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gais, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**CONSIDÉRANT QUE** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

2021-05-127

**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à la majorité**, la conseillère Mme Lise Rousseau ayant manifesté sa dissidence

**QU'**il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

2021-05-128

**Il est proposé par** madame Claudette Dupras  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à la majorité**, la conseillère Mme Lise Rousseau ayant manifesté sa dissidence

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

### 10.6 Vote par correspondance

#### ADOPTÉE

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

2021-05-129

**Il est proposé par** monsieur Michael Sudlow  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à la majorité**, les conseillers Mme Claudette Dupras et Mme Lise Rousseau ayant manifesté leur dissidence

D'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de l'élection générale du 7 novembre 2021.





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



**DE** permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande.

**DE** transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Cours de Tai Chi au lac

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de Tai Chi au lac Memphrémagog aura lieu une fois par semaine durant l'été 2021, donc dix (10) fois en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de Tai Chi est de 850\$ pour l'été, plus les frais de déplacement de 0.59\$ du kilomètre;

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

2021-05-130

**QUE** le conseil autorise la dépense maximale de 1,100\$ taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Tai Chi au lac durant l'été 2021.

**ADOPTÉE**

#### 11.2 Cours de Pilates au lac

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de Pilates au lac Memphrémagog aura lieu une fois par semaine durant l'été 2021, donc dix (10) fois en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de Pilates est de 850\$ pour l'été, plus les frais de déplacement de 0.59\$ du kilomètre;

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

2021-05-131

**QUE** le conseil autorise la dépense maximale de 1,100\$ taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de Pilates au lac durant l'été 2021.

**ADOPTÉE**

#### 11.3 Cours de yoga au lac

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de yoga au lac Memphrémagog aura lieu une fois par semaine durant l'été 2021, donc dix (10) fois en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de yoga est de 1,000\$ pour l'été;



# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden



2021-05-132

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la dépense maximale de 1,000\$ taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de yoga au lac durant l'été 2021.

**ADOPTÉE**

### 11.4 Cours d'espagnol au lac

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** des cours d'espagnol auront lieu une fois par semaine durant l'été 2021, donc huit (8) fois en total, au Parc Weir, et que ce dernier a déjà donné son accord;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur d'espagnol est de 750\$ pour l'été;

2021-05-133

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la dépense maximale de 750\$ pour l'instructeur qui donnera les cours d'espagnol au lac durant l'été 2021.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Avis de motion – Règlement sur la gestion contractuelle

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

#### 13.2 Dépôt – Projet de Règlement n° 2021.02 sur la gestion contractuelle

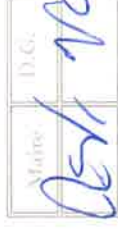
Madame la conseillère Sylvie Lefebvre a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est déposée par madame la conseillère Sylvie Lefebvre et copie est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



OGDEN



## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### 14.1 Divers dossiers

Le maire a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est le 19 avril dernier.

#### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog le 21 avril dernier. Lors de cette rencontre les évaluateurs Cadrin ont avisé qu'il y a eu très peu de demandes de révisions des nouvelles valeurs foncières, soit seulement 20 demandes sur un total de 16,000 révisions incluant seulement 1 à Ogdén. Concernant l'internet haut débit, Videotron sera le fournisseur officiel pour Ogdén. Le député Gilles Bélanger a garanti que tout le territoire d'Ogden sera branché à l'internet haute vitesse entre janvier et la fin d'août 2022. Le maire a mentionné que la MRC met l'accent sur la démocratie dans le respect. Il a ajouté que la MRC a presque fini la caractérisation des milieux humides. Le maire a aussi assisté à la rencontre du Comité de développement durable et a mentionné que 1,000 dépliantes « Suivez la vague » seront imprimés et divisés entre les 5 municipalités riveraines.

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

### 2021-05-134 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 43 minutes.

Richard Violette  
Maire

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*